



Rapport au Parlement 2020-2021

En vertu de l'article 11 de la
Loi sur le casier judiciaire

Commission des libérations conditionnelles
du Canada

Programme de suspension du casier

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par Ministre de la Sécurité publique, 2021

ISSN 2564-0836

Table des matières

Introduction	1
Contexte.....	1
Résultats pour 2020-2021.....	4
Nombre de demandes	4
Décisions liées à la suspension du casier	5
1. Nombre de demandes de suspension du casier présentées en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement.....	5
2. Nombre de suspensions ordonnées ou refusées par la Commission en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b).....	6
3. Nombre de demandes de pardon présentées en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement.....	6
4. Nombre de pardons que la Commission a délivrés, octroyés ou refusés en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)	8
5. Nombre de demandes de suspension du casier présentées, acceptées et ordonnées en 2020-2021 contenant uniquement une ou des condamnations pour possession simple de cannabis.....	8
6. Nombre de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés en 2020-2021, classés par infraction	8
7. Nombre de suspensions du casier ordonnées en 2020-2021, classées par province ou territoire de résidence du demandeur	19
8. Nombre de pardons délivrés en 2020-2021, classés par province/territoire de résidence du demandeur.....	20
9. Nombre de pardons octroyés en 2020-2021, classés par province/territoire de résidence du demandeur.....	20
Autres renseignements exigés par le ministre.....	21

Introduction

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le casier judiciaire* (LCJ), la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC) doit présenter un rapport sur le programme de suspension du casier au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada dans les trois mois suivant la fin de chaque exercice. Le rapport doit contenir les informations suivantes :

1. le nombre de demandes de suspension du casier présentées à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a)¹ et b)² respectivement;
2. le nombre de suspensions ordonnées ou refusées par la Commission à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b);
3. le nombre de suspensions ordonnées, classées par infraction; et
4. le nombre de suspensions ordonnées, classées par province ou territoire de résidence du demandeur.

En raison d'une décision de la Cour fédérale en mars 2020, la CLCC n'applique plus rétrospectivement les modifications législatives apportées à la LCJ en 2010 et 2012. En appliquant cette décision de la Cour, la CLCC traite les pardons³ et les suspensions du casier. Ce rapport présente également des informations relatives à ce qui précède en ce qui concerne les pardons traités par la CLCC au cours de l'exercice 2020-2021. Vous trouverez de plus amples informations sur la décision de la Cour à la page 4 du présent rapport.

Contexte

La CLCC, ou la Commission, en tant qu'élément du système de justice pénale, contribue à la protection de la société en facilitant, le cas échéant, la réinsertion en temps opportun des délinquants et la réhabilitation durable des individus dans la société en tant que citoyens respectueux des lois. La Commission prend des décisions indépendantes et de qualité en matière de libération conditionnelle, de suspension du casier et de radiation, ainsi que des recommandations en matière de clémence, de manière transparente et responsable, tout en respectant la diversité et les droits des délinquants et des victimes. La CLCC est dirigée par une présidente qui rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

Le programme de suspension du casier soutient la réintégration réussie d'un individu dans la société, car il peut aider un individu à accéder à des opportunités d'emploi, d'éducation et de bénévolat. La suspension du casier constitue une mesure officielle visant à effacer la honte

¹ Infraction qui a fait l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation ou qui est une infraction d'ordre militaire en cas de condamnation à une amende de plus de cinq mille dollars, à une peine de détention de plus de six mois, à la destitution du service de Sa Majesté, à l'emprisonnement de plus de six mois ou à une peine plus lourde que l'emprisonnement pour moins de deux ans selon l'échelle des peines établie au paragraphe 139(1) de la [Loi sur la défense nationale](#).

² Infraction qui est punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou qui est une infraction d'ordre militaire autre que celle visée à l'alinéa a).

³ Avant les modifications législatives de 2012, les suspensions du casier étaient connues sous le nom de pardons.

rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler une période d'attente déterminée, se conduisent en citoyens respectueux des lois. La suspension du casier restreint l'accès aux dossiers relevant de la compétence fédérale et fait cesser toute incapacité pouvant découler d'une condamnation pour une infraction à une loi ou à un règlement de ressort fédéral, comme ceux visant l'obtention d'un contrat avec le gouvernement fédéral ou l'admissibilité à la citoyenneté canadienne. Toutefois, elle ne garantit pas de privilèges d'entrée ou de visa pour un autre pays ni n'a d'effet sur une ordonnance d'interdiction en vertu de l'article 109 du *Code criminel du Canada* (C.cr.).

La LCJ s'applique seulement aux dossiers conservés par des organismes fédéraux, mais plusieurs organismes de justice pénale provinciaux, territoriaux et municipaux restreignent aussi l'accès à leurs dossiers une fois qu'ils ont été informés qu'une suspension du casier a été ordonnée. La suspension du casier n'efface toutefois pas le fait qu'une personne a été reconnue coupable d'une infraction. Le casier judiciaire n'est pas effacé, mais il est gardé à part des autres dossiers judiciaires (non suspendus). En vertu de ce programme, la CLCC vérifie l'admissibilité des demandeurs de suspension du casier, s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande et réunit les renseignements nécessaires à l'enquête et à la prise de décisions. La Commission a toute compétence et latitude pour ordonner, refuser d'ordonner, ou révoquer une suspension du casier en vertu de la LCJ.

Le processus de révocation s'amorce lorsque la Commission est informée, habituellement par la Gendarmerie royale du Canada, que la personne est ultérieurement déclarée coupable d'une infraction visée à l'alinéa 4(1)b) de la LCJ, autre qu'une infraction visée au sous-alinéa 7.2a)(ii) de la LCJ.

Une suspension du casier ou un pardon peut également être révoqué(e) du fait qu'il existe des preuves convaincantes, à la satisfaction de la Commission, que :

- l'intéressé a cessé de bien se conduire; ou
- l'intéressé avait délibérément, à l'occasion de sa demande de suspension du casier ou de pardon, fait une déclaration inexacte ou trompeuse, ou dissimulé un point important.

La LCJ autorise qu'une suspension du casier ou un pardon puisse cesser d'avoir effet si la personne est ultérieurement condamnée pour une infraction à une loi fédérale ou à ses règlements ou pour certains autres types d'infractions⁴ punissables sur déclaration de culpabilité par voie de mise en accusation ou par procédure sommaire. Une suspension du casier ou un pardon peut également cesser d'avoir effet si la Commission est convaincue, à la lumière de renseignements nouveaux, que la personne n'était pas admissible à la suspension du casier ou au pardon à la date à laquelle celle-ci ou celui-ci lui a été décerné(e).

⁴ Infractions au *Code criminel du Canada*, hormis le paragraphe 255(1), ou en vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*, de la *Loi sur les armes à feu*, des parties III ou IV de la *Loi sur les aliments et drogues* ou de la *Loi sur les stupéfiants*, ou du chapitre N-1 des *Lois révisées du Canada*, 1985.

De février 2012 à mars 2020, les demandeurs du programme devaient déboursier des frais de service de 631 \$. La *Loi sur les frais de service* (LFS), entrée en vigueur en 2017, oblige les ministères qui exigent des frais de demande à augmenter leurs frais chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). La première augmentation annuelle des frais de demande a eu lieu le 31 mars 2020 et a porté les frais à 644,88 \$. Le 31 mars 2021, la deuxième augmentation de l'IPC a porté le coût d'une demande de suspension du casier à 657,77 \$.

Les frais comprennent les normes de service établies en vertu de la LFS. Plus précisément, les demandes pour une infraction punissable par procédure sommaire sont traitées dans les six mois suivant leur réception, tandis que les demandes pour une infraction punissable par voie de mise en accusation (actes criminels) sont traitées dans les douze mois suivant leur réception. Les demandes pour lesquelles la Commission propose de refuser d'ordonner/octroyer une suspension du casier ou un pardon peuvent prendre jusqu'à 24 mois après leur acceptation pour être traitées. La raison est qu'en vertu de la LCJ, la Commission doit aviser le demandeur par écrit de sa proposition de refuser, et lui faire savoir qu'il a le droit de faire, ou de faire faire en son nom, toute observation à la Commission qu'il juge pertinente. Dans certains cas, la Commission peut autoriser une audience.

Le 1^{er} août 2019, la *Loi prévoyant une procédure accélérée et sans frais de suspension de casier judiciaire pour la possession simple de cannabis* (projet de loi C-93) est entrée en vigueur. Les modifications apportées à la LCJ en 2019 ont prévu une option gratuite de suspension du casier pour ceux qui n'ont que des condamnations pour possession simple de cannabis. Les personnes reconnues coupables de possession simple de cannabis qui ont purgé leur peine (à l'exclusion du paiement d'amendes et de suramendes compensatoires) peuvent désormais présenter une demande de suspension du casier à la CLCC sans frais de demande ni période d'attente. Les membres du personnel de la CLCC ordonnent administrativement les suspensions du casier des demandeurs ayant seulement été reconnus coupables de possession simple de cannabis.

Le 19 mars 2020, la Cour fédérale (CF) a déclaré inconstitutionnelles les dispositions transitoires des modifications à l'article 4 de la LCJ, à savoir l'article 10 de la *Loi limitant l'admissibilité à la réhabilitation pour des crimes graves* et l'article 161 de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*. La Cour a conclu que ces dispositions contreviennent aux paragraphes 11(h) et 11(i) de la *Charte canadienne des droits et libertés* (la *Charte*), parce qu'elles alourdissent la peine imposée au moment du prononcé de la sentence et privent les demandeurs de leur droit de bénéficier de la peine moins sévère, applicable au moment où l'infraction a été commise.

En raison de cette décision, la CLCC n'applique plus rétroactivement les modifications législatives apportées à la LCJ en 2010 et 2012 (pour ce qui est des périodes et des critères d'admissibilité) pour tous les demandeurs de suspension du casier qui ont commis leur plus récente infraction avant l'entrée en vigueur de ces changements. Cela signifie que les demandes sont traitées en fonction des critères d'admissibilité de la LCJ en vigueur au moment de l'infraction la plus récente du demandeur.

Résultats pour 2020-2021

Nombre de demandes

En 2020-2021, la Commission a reçu 9 137 demandes de suspension du casier/pardon et a accepté de traiter 7 443 de ces demandes (81 %). Il y avait également 1 537⁵ demandes (17 %) qui ont été rejetées lors de l'examen préliminaire en raison de l'inadmissibilité, de l'absence de paiement, de frais de traitement incorrects et/ou de documents manquants. À la fin de l'exercice, 157 demandes (2 %) avaient été reçues, mais n'avaient pas encore été traitées. Au cours de l'année précédente, la Commission a reçu 12 441 demandes de suspension du casier/pardon et en a accepté 9 587 (soit 77 %).

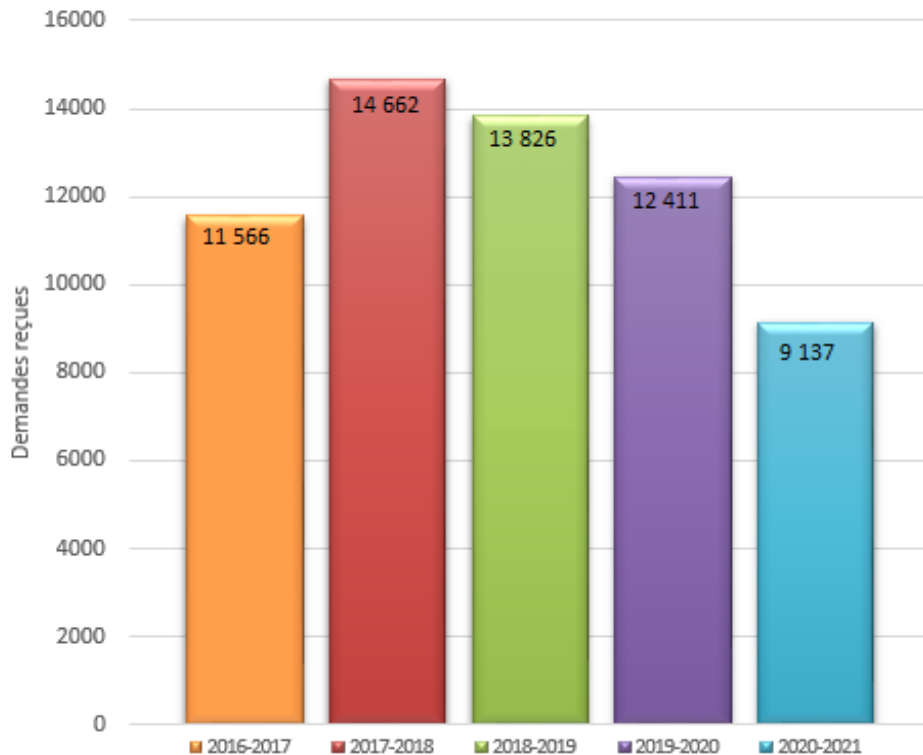
Le programme de suspension du casier a été considérablement affecté par la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les gouvernements, services de polices et cours afin de respecter les directives en matière de santé et de sécurité publiques. Il y a eu une diminution importante du nombre total de demandes reçues en 2020-2021, qui peut être attribuée à la pandémie de COVID-19. En plus d'une réduction des demandes reçues, le traitement des demandes par la CLCC a également été affecté. Au début de la pandémie, dans le but de protéger la santé et la sécurité du personnel et des commissaires, il a été demandé au personnel de travailler presque exclusivement à distance. Les systèmes et processus existants n'étaient initialement pas en mesure de soutenir efficacement le travail à distance, ce qui a eu pour conséquence que certaines demandes n'ont pas été traitées avant la fin de l'exercice financier.

À la suite de la décision de la Cour fédérale en mars 2020, qui a fait en sorte que les demandes de suspension du casier soient traitées selon les critères d'admissibilité de la LCJ en vigueur au moment de l'infraction la plus récente du demandeur, on a constaté une forte diminution des demandes traitées en tant que suspensions de casier en vertu de la LCJ actuelle. Cette baisse est compensée, en partie, par une augmentation des demandes traitées en tant que pardons, car la majorité des demandes reçues en 2020-2021 ont été traitées sous des versions antérieures de la LCJ (en ce qui concerne les périodes et les critères d'admissibilité) lorsque les suspensions du casier étaient connues sous le nom de pardons.

Le diagramme ci-dessous indique le nombre de demandes de suspension du casier/pardon reçues au cours de chacun des cinq derniers exercices financiers, c'est-à-dire de 2016-2017 à 2020-2021.

⁵ Cette figure inclut les cas qui ont été abandonnés.

Nombre total de demandes reçues



La Commission prévoit que les volumes de demandes reviendront aux niveaux précédents lorsque le Canada se remettra de la pandémie et ouvrira plus largement ses services. Compte tenu de l'impact de la décision de la Cour fédérale, il est possible que la CLCC connaisse une augmentation des volumes de demandes dans les années à venir.

Décisions liées à la suspension du casier

1. Nombre de demandes de suspension du casier présentées en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement

Conformément à l'alinéa 4.1(1)a) de la LCJ, la Commission peut ordonner que le casier judiciaire du demandeur soit suspendu à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit et qu'il n'a pas été déclaré coupable d'une infraction à une loi fédérale pendant la période applicable. Conformément à l'alinéa 4.1(1)b), la Commission peut ordonner que le casier judiciaire du demandeur soit suspendu à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit pendant la période applicable et qu'une telle ordonnance apporterait au demandeur un bénéfice mesurable, soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société et ne serait pas susceptible de

déconsidérer l'administration de la justice. Le demandeur doit clairement expliquer en quoi le fait d'obtenir une suspension du casier lui apporterait un bénéfice mesurable et soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société.

Nombre de demandes de suspension du casier acceptées en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Infractions punissables par voie de mise en accusation*	Infractions punissables par procédure sommaire**
131	1 280

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Les dossiers qui ont été acceptés et plus tard abandonnés ont été exclus des statistiques.

**Une infraction punissable par voie de mise en accusation est une infraction qui peut seulement être jugée sur un acte d'accusation après une audience préliminaire qui permet de déterminer si la preuve est fondée. **Les infractions punissables par procédure sommaire sont jugées moins graves que les infractions punissables par voie de mise en accusation parce qu'elles encourrent des peines moindres. La peine maximale pour une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire est un emprisonnement de six mois ou une amende de 5 000 \$, ou les deux.*

2. Nombre de suspensions ordonnées ou refusées par la Commission en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Ordonnées (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Ordonnées *** (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))	Refusées (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Refusées (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))
159	1 245	50	54

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2020-2021.

*** Sont exclues les suspensions du casier ordonnées uniquement pour des condamnations pour possession simple de cannabis.

3. Nombre de demandes de pardon présentées en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b) respectivement

En 2020-2021, une partie des demandes ont été traitées comme des pardons en vertu du régime pertinent de la LCJ.

Régime législatif : C-47

Conformément à l'article 4.1(1) de la LCJ⁶, la Commission peut octroyer un pardon pour les infractions punissables par voie de mise en accusation et pour les infractions d'ordre militaire visées au sous-alinéa 4a)ii) lorsqu'elle est convaincue, pendant le délai de cinq ans tel que décrit à l'alinéa 4a), de la bonne conduite du demandeur et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement ou de ses règlements, n'est intervenue.

⁶ Version de la LCJ (2008-09-12 à 2010-06-28)

Conformément à l'article 4.1(2) de la LCJ⁷, un pardon est délivré⁸ pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire et pour les infractions d'ordre militaire visées au sous-alinéa 4b)ii), si aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement ou de ses règlements, n'est intervenue pendant le délai de trois ans tel que décrit à l'alinéa 4b).

Régime législatif : C-23A

Conformément au paragraphe 4.1(1) de la LCJ⁹, la Commission peut octroyer un pardon à l'égard d'une infraction lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit pendant la période applicable mentionnée à l'article 4 et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement, n'est intervenue pendant cette période et que le fait d'octroyer, à ce moment, le pardon apporterait au demandeur un bénéfice mesurable, soutiendrait sa réadaptation en tant que citoyen respectueux des lois au sein de la société et ne serait pas susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

Conformément à l'article 4.1(1) de la LCJ¹⁰, la Commission peut octroyer un pardon à l'égard d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou d'une infraction d'ordre militaire au sens de la [Loi sur la défense nationale](#) lorsqu'elle est convaincue que le demandeur s'est bien conduit pendant la période applicable mentionnée à l'article 4 et qu'aucune condamnation, au titre d'une loi du Parlement, n'est intervenue pendant cette période.

Nombre de demandes de pardon acceptées en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Infractions punissables par voie de mise en accusation	Infractions punissables par procédure sommaire
3 543	2 489

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Les dossiers qui ont été acceptés et plus tard abandonnés ont été exclus des statistiques.

⁷ *Idem.*

⁸ En vertu du régime législatif C-47, les pardons peuvent être émis par voie administrative pour les infractions punissables sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire seulement ou accordés par un commissaire pour les infractions ayant fait l'objet d'une poursuite par voie de mise en accusation.

⁹ Version de la LCJ (2011-04-15 à 2012-03-12)

¹⁰ *Idem.*

4. Nombre de pardons¹¹ que la Commission a délivrés, octroyés ou refusés en 2020-2021 à l'égard des infractions visées aux alinéas 4(1)a) et b)

Délivrés (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))	Octroyés (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Octroyés (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))	Refusés (infractions visées à l'alinéa 4(1)a))	Refusés (infractions visées à l'alinéa 4(1)b))
2 469	4 323	523	196	24

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2020-2021.

5. Nombre de demandes de suspension du casier présentées, acceptées et ordonnées en 2020-2021 contenant uniquement une ou des condamnations pour possession simple de cannabis

Reçues	Acceptées	Ordonnées	Abandonnées	Inadmissibles/ Incomplètes
237	160	160	1	70

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Comprend les demandes reçues, mais non encore traitées à la fin de l'exercice financier.

Remarque : Les dossiers qui ont été acceptés et plus tard abandonnés ont été exclus du nombre de dossiers acceptés.

Le nombre total de demandes de suspension du casier reçues pour possession simple de cannabis continue d'être plus élevé que le nombre de demandes acceptées. Cela peut être attribué au fait qu'un pourcentage élevé des demandes reçues consiste en des demandes inadmissibles ou incomplètes. Dans la majorité de ces demandes, la preuve attestant de la nature de la substance n'est pas incluse. Il incombe au demandeur de fournir tous les renseignements/documents requis, y compris la confirmation que la substance était du cannabis, pour bénéficier de cette suspension du casier accélérée et gratuite.

6. Nombre de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés en 2020-2021, classés par infraction

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
(Cannabis) Infraction à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances*</i>	221
(Cannabis) Infraction à la <i>Loi sur les stupéfiants*</i>	163
(Cannabis) Infraction à la <i>Loi sur la défense nationale*</i>	2
Abandonner un enfant	4
Rapt en contravention d'une ordonnance de garde	5

¹¹ Régimes des pardons de la *Loi sur le casier judiciaire* : C47 (avant le 28 juin 2010) / C-23A (du 29 juin 2010 au 12 mars 2012)

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Rapt d'une personne du sexe féminin	1
Rapt d'une personne de moins de 14 ans	1
Rapt en l'absence d'une ordonnance de garde	1
Soustrait, consomme ou emploie de l'électricité ou du gaz	14
Accès à la pornographie juvénile	1
Complicité après le fait	3
Complicité après le fait d'un meurtre	3
Complicité après le fait de vol qualifié	2
Reconnaissance d'une caution sous un faux nom	1
Reconnaissance d'un instrument sous un faux nom	3
Acquérir une arme à feu sans autorisation d'acquisition d'armes à feu	4
Fait d'administrer une substance délétère	1
Voies de fait graves	88
Toutes les infractions à la <i>Loi sur la défense nationale</i>	51
Vol à main armée	29
Incendie criminel	10
Incendie criminel par négligence	4
Incendie criminel causant dommages matériels	23
Incendie criminel : insouciance à l'égard de la vie	8
Voies de fait	1 717
Voies de fait contre un agent de la paix ou un fonctionnaire public	53
Voies de fait causant des lésions corporelles	395
Voies de fait contre un agent de la paix	130
Agression armée	313
Voies de fait avec intention de commettre un acte criminel	2
Voies de fait avec intention de résister à son arrestation	67
Voies de fait avec intention de voler	5
Faciliter une évasion	3
Tentative d'introduction par effraction avec intention	47
Tentative de fraude	23
Tentative de fraude dépassant 5 000 \$	7
Tentative de fraude ne dépassant pas 5 000 \$	21
Tentative de vol qualifié	14
Tentative de vol	98
Tentative de corruption d'un agent de la paix	2
Tentative de commettre une infraction par procédure sommaire	8
Tentative de commettre un acte criminel	19
Tentative d'entrave à la justice	36
Tentative de meurtre	3
Infractions aux règles de liberté sous caution	1

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Bris d'un engagement	7
Bris d'ordonnance de sursis	3
Manquement aux conditions de la probation	71
Inobservation de l'engagement	48
Infraction à la <i>Loi sur l'aéronautique</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la faillite</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur l'enfance, la jeunesse et l'amélioration de la famille</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur la citoyenneté</i>	3
Infraction à la <i>Loi sur la concurrence</i>	2
Infraction à la <i>Loi réglant certaines drogues et autres substances</i>	1 568
Infraction à la <i>Loi sur le Droit d'auteur</i>	12
Infraction à la <i>Loi sur les douanes</i>	16
Infraction au <i>Règlement sur les secteurs d'accès contrôlé relatif à la défense</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur l'accise</i>	28
Infraction à la <i>Loi sur les explosifs</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les armes à feu</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les pêches</i>	34
Infraction à la <i>Loi sur les aliments et drogues</i>	50
Infraction à la <i>Loi relative à la circulation sur les terrains de l'État</i>	2
Infraction au <i>Règlement relatif à la circulation sur les terrains du gouvernement</i>	3
Infraction à la <i>Loi sur l'immigration</i>	8
Infraction à la <i>Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés</i>	7
Infraction à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i>	13
Infraction à la <i>Loi sur les indiens</i>	5
Infraction à la <i>Loi sur les jeunes délinquants</i>	4
Infraction à la <i>Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les stupéfiants</i>	722
Infraction à la <i>Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec</i>	2
Infraction à la <i>Loi sur la défense nationale</i>	16
Infraction à la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i>	1
Infraction au <i>Règlement sur les petits bâtiments</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur le tabac</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur l'assurance-chômage</i>	11
Infraction à la <i>Loi sur les poids et mesures</i>	1
Infraction à la <i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	149
Infraction à la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	42
Abus de confiance par un fonctionnaire public	5

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Introduction par effraction	30
Introduction par effraction avec intention	203
Introduction par effraction et commettre	363
Introduction par effraction et commettre un acte criminel	24
Introduction par effraction et commettre un méfait	7
Vol par effraction	494
Sortir par effraction	1
Corruption d'un agent de la paix	1
Corruption d'un agent	2
Corruption d'agents de la paix	1
Sodomie	3
Achète ou vend des instruments pour la fabrication ou pour falsifier des cartes de crédit	2
Garde ou contrôle d'un véhicule à moteur avec facultés affaiblies	97
Garde ou contrôle d'un véhicule à moteur avec plus de 80 mg d'alcool dans le sang	148
Entreposage négligent de munitions	1
Entreposage négligent d'une arme à feu, arme prohibée, dispositif prohibée, ou munitions	17
Entreposage négligent d'armes à feu	5
Usage négligent d'une arme à feu	19
Usage négligent d'une arme prohibée, dispositif prohibé, ou munitions	13
Port d'une arme dissimulée	41
Troubler la paix	141
Causer une explosion susceptible de causer des lésions corporelles, la mort, ou dommage de propriété	1
Causer des lésions corporelles avec intention	2
Faire souffrir inutilement un animal	4
Tricher au jeu	2
Infraction au profit d'une organisation criminelle	3
Voies de fait simples	21
Nuisance publique	1
Communiquer à des fins de prostitution	34
Complot	46
Complot en vue de commettre un acte criminel	120
Complot en vue de commettre de l'extorsion	1
Complot en vue de commettre une fraude	16
Complot en vue de commettre un vol qualifié	19
Complot en vue de commettre un vol	37
Complot d'importation de stupéfiant	4
Complot d'importation de substances inscrites aux annexes	2

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Complot de production de substances inscrites aux annexes	2
Complot de trafic de certaines drogues	2
Complot de trafic de substance	9
Complot de trafic de stupéfiants	16
Complot de trafic de substance inscrites aux annexes	10
Outrage	2
Outrage criminel au tribunal	2
Contravention d'une ordonnance d'interdiction	2
Contribuer à la délinquance juvénile	1
Détournement de données	3
Corruption des mœurs	1
Acceptation vénale d'une récompense pour le recouvrement d'effets	1
Conseiller de commettre un meurtre	3
Conseiller un acte criminel	2
Contrefaçon de timbres	1
Abus de confiance criminelle	2
Harcèlement criminel	147
Négligence criminelle	3
Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles	6
Négligence criminelle entraînant la mort	7
Négligence criminelle dans la conduite d'un véhicule à moteur	6
Dommages à la propriété	1
Conduite dangereuse ou imprudente	31
Conduite dangereuse d'un bateau causant des lésions corporelles	4
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur entraînant des lésions corporelles	31
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur entraînant la mort	16
Conduite dangereuse d'un véhicule à moteur, d'un bateau ou d'un aéronef	214
Usage dangereux d'une arme à feu	4
Traiter avec une arme à feu ou une arme à autorisation restreinte contraire aux règlements	3
Dispose d'une carte de crédit criminellement obtenue	4
Libelle diffamatoire	1
Désarmer un agent de la paix	1
Décharge d'une arme à feu intentionnellement	2
Décharger une arme à feu mettant la vie en danger	1
Déguisement dans un dessein criminel	46
Désobéir à un ordre de la cour	20
Désobéir à un engagement	2
Disposition d'actifs	1
Troubler des offices religieux ou certaines réunions	1

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Rédaction non autorisée d'un document	1
Conduite avec facultés affaiblies entraînant des lésions corporelles	31
Conduire avec facultés affaiblies entraînant la mort	7
Conduire avec facultés affaiblies	1 368
Conduite pendant une interdiction de conduire	267
Conduite pendant une suspension de permis	12
Conduite pendant l'interdiction de conduire	27
Conduire avec plus de 80 mgs d'alcool par 100 ml de sang	2 755
Conduire avec plus de 80 mgs d'alcool par 100 ml de sang causant des lésions corporelles	3
Mettre la vie en danger	3
Se livrer à la prostitution	2
Évasion d'une garde légale	52
Force excessive	1
Exercer un contrôle	4
Explosifs causant la mort/des lésions corporelles	1
Extorsion	28
Fabrication de preuve	1
Défaut de fournir un échantillon d'haleine	398
Défaut de comparaître	451
Omission d'être présent au tribunal	293
Défaut de se conformer à une ordonnance de la cour	25
Défaut de se conformer à une ordonnance de probation	959
Défaut de se conformer à un engagement	1 021
Défaut de fournir les choses nécessaires à la vie	2
Omission de se présenter	1
Omission de se conformer à une condition d'une promesse de comparaître	453
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident	129
Omission d'arrêter sur les lieux d'un accident causant des lésions corporelles	8
Fausse alerte d'incendie	10
Faux messages	6
Faux prétextes	91
Faux prétextes dépassant 1 000 \$	1
Faux prétextes dépassant 200 \$	3
Faux prétextes dépassant 5 000 \$	2
Faux prétextes ne dépassant pas 1 000 \$	8
Faux prétextes ne dépassant pas 200 \$	3
Faux prétextes ne dépassant pas 5 000 \$	17
Fausse déclaration	2
Fausse déclaration relative à un passeport	2

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Falsification de livres et documents	2
Transferts d'armes à feu ou de numéros de série	2
Fuite étant poursuivi par un agent de la paix	60
Séquestration	58
Prise de possession par la force	17
Falsifier une carte de crédit	3
Faux	41
Trouver dans une maison de débauche	11
Fraude	123
Fraude en matière de prix de passage	1
Fraude dépassant 1 000 \$	44
Fraude dépassant 200 \$	11
Fraude dépassant 5 000 \$	208
Fraude ne dépassant pas 1 000 \$	41
Fraude ne dépassant pas 200 \$	10
Fraude ne dépassant pas 50 \$	1
Fraude ne dépassant pas 5 000 \$	246
Fraude envers le gouvernement	1
Emploi frauduleux d'un certificat de citoyenneté	4
Usage frauduleuse d'une carte de crédit	11
Bruler frauduleusement des biens mobiliers ou personnels	1
Obtention frauduleuse de transport	16
Obtention frauduleuse de vivres et de logement	22
Frauduleusement obtient des services d'ordinateur	1
Prendre frauduleusement des bestiaux ou enlever les marques	1
Grossière indécence	3
Manier arme à feu ou arme à autorisation restreinte contrairement au règlement	5
Communications harcelantes	1
Appels téléphoniques harcelants	35
Possession de biens volés	11
Fraude à l'identité	1
Vol d'identité	1
Inceste	6
Actions indécentes	44
Attentat à la pudeur d'une personne du sexe féminin	10
Attentat à la pudeur d'une personne du sexe masculin	2
Exhibitionnisme	3
Propos indécents au téléphone	2
Infanticide	1
Interception de communication privée	1

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Intimidation	8
Incitation à des contacts sexuels	7
Prostitution juvénile	2
Tenir matériel de jeu	2
Tenir une maison de débauche	14
Tenir une maison de pari	1
Tenir une maison de jeu	1
Enlèvement	9
Tuer ou blesser ou mettre en danger d'autres animaux	2
Recyclage des produits de la criminalité	4
Vivre des produits de la prostitution	7
Leurrer un enfant	3
Fabrication de monnaie contrefaite	3
Homicide involontaire	15
Méfait	223
Méfait causant un danger réel pour la vie des gens	6
Méfait dépassant 1 000 \$	45
Méfait dépassant 5 000 \$	50
Méfait à l'égard des données	1
Méfait aux biens privés	57
Méfait aux biens publics	6
Méfait ne dépassant pas 1 000 \$	94
Méfait ne dépassant pas 5 000 \$	368
Faire entreprendre une fausse enquête	1
Refus de pourvoir	1
Entrave à la justice	5
Entraver un agent de la paix	337
Nuire à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix	10
Entrave	129
Obtenir une carte de crédit par fraude	2
Obtention de services sexuels moyennant rétribution	1
Occupant qui détériore un bâtiment	1
Conduire un bateau, un aéronef, ou du matériel ferroviaire avec facultés affaiblies	2
Conduire un bateau, un aéronef, ou du matériel ferroviaire avec plus de 80mg d'alcool dans le sang	4
Fait de vaincre la résistance à la perpétration d'une infraction	2
Participe à une agression sexuelle avec une autre personne	1
Participation aux activités d'une organisation criminelle	5
Parjure	4
Prétendre faussement être un agent de la paix	6

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Supposition de personne	2
Supposition intentionnelle de personne	106
Braquer une arme à feu	17
Possession et vente de décodeurs	3
Contravention d'une ordonnance d'interdiction	6
Possession d'un véhicule à moteur dont le numéro d'identification a été enlevé ou oblitéré	1
Possession d'une arme prohibée	39
Possession d'une arme prohibée dans un véhicule à moteur	7
Possession d'une arme à autorisation restreinte	8
Possession d'une arme	141
Possession d'une arme dans un dessein dangereux pour la paix public	5
Possession d'une arme offensive	1
Possession d'une arme à feu à autorisation restreinte non enregistrée	5
Possession d'une arme à autorisation restreinte non enregistrée	19
Possession d'un passe-partout d'automobile	1
Possession de pornographie juvénile	16
Possession de monnaie contrefaite	23
Possession d'une carte de crédit criminellement obtenue	126
Possession d'instruments pour obtenir un service en matière de télécommunication	4
Possession d'explosifs	1
Possession d'une arme à feu sachant qu'il n'est pas autorisé	9
Possession d'une arme à feu sachant que le numéro de série a été modifié	4
Possession d'une arme à feu pendant interdiction	13
Possession d'une arme à feu, une arme prohibée ou à autorisation restreinte criminellement obtenus	8
Possession de faux instruments	2
Possession d'un faux passeport	4
Possession d'instruments d'effraction / possession d'outils de cambriolage	151
Possession de dispositif incendiaire	1
Possession de matières incendiaires	2
Possession d'instruments pour fabriquer un faux	13
Possession d'instruments pour forcer un appareil à sous	9
Possession d'instruments pour contrefaire de la monnaie	3
Possession d'instruments pour falsifier des cartes de crédit	9
Possession de matériel obscène pour en faire la distribution	2
Possession d'une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte avec des munitions	36
Possession d'une arme prohibée ou à autorisation restreinte dans un lieu non autorisé	8
Possession de biens criminellement obtenus	263

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 1 000 \$	124
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 200 \$	37
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 50 \$	2
Possession de biens criminellement obtenus dépassant 5 000 \$	121
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 1 000 \$	112
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 200 \$	44
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 50 \$	2
Possession de biens criminellement obtenus ne dépassant pas 5 000 \$	294
Possession d'outils de cambriolage de coffre-fort	12
Possession de substance volatile	1
Produits de la criminalité	14
Induit ou tente d'induire une personne à se prostituer	1
Proxénétisme	3
Production/distribution de pornographie juvénile	1
Rôder la nuit	2
Méfait public	157
Viol	1
Refus de se soumettre à un contrôle routier	2
Refuser d'assister un agent de la paix à exécuter une arrestation	1
Refus de fournir un échantillon d'haleine	41
Permettre ou faciliter une évasion	1
Résister à son arrestation	38
Résister à un agent de la paix	14
Armes à autorisation restreinte dans un véhicule automobile	7
Retenir des biens volés	1
Vol qualifié	268
Vol avec violence	15
Commission secrète	2
Vente de matériel obscène	1
Mettre le feu par négligence	2
Mettre le feu à d'autres substances	3
Agression sexuelle	157
Agression sexuelle causant des lésions corporelles	2
Exploitation sexuelle	12
Exploitation sexuelle d'une personne ayant une déficience	1
Rapports sexuels avec une personne de sexe féminin entre 14 et 16 ans	1
Contacts sexuels	31
Infractions d'ordre sexuel impliquant les enfants à l'étranger, par action ou omission	1
Signer un document sans autorisation	1

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Sollicitation	3
Entreposage d'arme à feu d'une manière contraire au règlement	21
Prendre un véhicule à moteur sans le consentement du propriétaire	72
Faire partie d'une émeute	4
Vol	123
Vol par une personne ayant un droit de propriété ou intérêt spécial	2
Vol par une personne tenue de rendre compte	2
Vol d'auto	11
Vol d'une carte de crédit	23
Vol de courrier	7
Vol de service de télécommunication	6
Vol dépassant 1 000 \$	142
Vol dépassant 200 \$	140
Vol dépassant 50 \$	9
Vol dépassant 5 000 \$	161
Vol ne dépassant pas 1 000 \$	707
Vol ne dépassant pas 200 \$	326
Vol ne dépassant pas 50 \$	14
Vol ne dépassant pas 5 000 \$	1 247
Lettre menaçante	1
Trafic de carte de crédit	4
Cession d'armes à feu à des personnes âgées de moins de seize ans	4
Transport de personnes à des maisons de débauche	2
Intrusion de nuit	26
Importation/exportation non-autorisée	1
Possession non autorisée d'une arme à feu	39
Possession non autorisée d'un dispositif prohibé ou des munitions	3
Possession non autorisée d'une arme prohibée ou à autorisation restreinte	45
Utilisation non autorisée d'ordinateur	2
Utilisation non autorisée de données relatives à une carte de crédit	38
Rassemblement illégal	3
Possession illégale d'explosifs	4
Usage illégal d'une carte de crédit	8
Illégalement en liberté	50
Infliction illégale de lésions corporelles	2
Présence illégale dans une maison d'habitation	36
Entreposage non-sécuritaire d'une arme à feu	1
Usage d'une carte de crédit annulée	4
Usage d'une carte de crédit criminellement obtenue	72
Usage d'explosifs avec intention	1

Infractions	Ordonnés/ Délivrés/ Octroyés
Usage d'une arme à feu	7
Usage d'une arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel	7
Usage d'une fausse arme à feu	8
Usage d'une fausse arme à feu lors de la perpétration d'un acte criminel	15
Usage de substance volatile	1
Emploi du courrier pour frauder	2
Proférer des menaces de causer la mort	7
Emploi d'un document contrefait	138
Emploi d'un faux passeport	1
Mise en circulation	4
Mise en circulation de monnaie contrefaite	10
Proférer des menaces	495
Proférer des menaces de causer des lésions corporelles	3
Mise en circulation, utilisation ou exportation de monnaie contrefaite	15
Voyeurisme	4
Trafic d'armes	4
Dommmages volontaires	10
Témoignages contradictoires	1

Le tableau présente les données relatives aux infractions pour lesquelles une suspension du casier a été ordonnée, ou un pardon délivré ou octroyé, et non le nombre total de suspensions du casier ordonnées, de pardons délivrés et octroyés. Une suspension du casier ou un pardon peuvent concerner plus d'une infraction. Ces statistiques n'indiquent que le nombre de dossiers pour chaque infraction particulière pour lesquels il y a eu une délivrance, un octroi ou une ordonnance.

* Sont exclues les suspensions du casier ordonnées uniquement pour des condamnations de possession simple de cannabis.

7. Nombre de suspensions du casier ordonnées en 2020-2021, classées par province ou territoire de résidence du demandeur

Province/Territoire	Suspensions ordonnées
Île-du-Prince-Édouard	5
Nouvelle-Écosse	37
Nouveau-Brunswick	30
Terre-Neuve-et-Labrador	14
Québec	302
Ontario	602
Manitoba	38
Saskatchewan	43
Alberta	253
Colombie-Britannique	41
Yukon	2
Territoires du Nord-Ouest	6
Nunavut	3
Hors du pays	28

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2020-2021.

8. Nombre de pardons délivrés en 2020-2021, classés par province/territoire de résidence du demandeur

Province/Territoire	Pardons délivrés
Île-du-Prince-Édouard	10
Nouvelle-Écosse	56
Nouveau-Brunswick	51
Terre-Neuve-et-Labrador	82
Québec	722
Ontario	721
Manitoba	65
Saskatchewan	67
Alberta	484
Colombie-Britannique	153
Yukon	4
Territoires du Nord-Ouest	10
Nunavut	5
Hors du pays	39

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2020-2021.

9. Nombre de pardons octroyés en 2020-2021, classés par province/territoire de résidence du demandeur

Province/Territoire	Pardons octroyés
Île-du-Prince-Édouard	10
Nouvelle-Écosse	90
Nouveau-Brunswick	69
Terre-Neuve-et-Labrador	50
Québec	1 034
Ontario	2 247
Manitoba	125
Saskatchewan	111
Alberta	552
Colombie-Britannique	469
Yukon	7
Territoires du Nord-Ouest	13
Nunavut	1
Hors du pays	68

Source : SPSC de la CLCC, données extraites le 1^{er} avril 2021

Remarque : Comprend les demandes reçues au cours des exercices précédents, ainsi que certaines demandes reçues en 2020-2021.

Autres renseignements exigés par le ministre

En vertu de l'alinéa 11(1)d) de la LCJ, la Commission doit présenter au ministre, dans les trois premiers mois de chaque exercice, un rapport sur le nombre de demandes de suspension du casier qui ont été présentées, le nombre de suspensions ordonnées ou refusées, ainsi que le nombre de suspensions ordonnées, classées par infraction et, le cas échéant, par province ou territoire de résidence. Le ministre peut demander des renseignements supplémentaires au cours de la même période de référence. Il n'a pas dans les faits demandés d'autres renseignements au cours de la période visée par l'examen.